

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 11 avril 2025 à 20h30

Présents : Mme BOYER Martine, COINEAU Françoise, BROCHON Sylviane
Mrs. FRANÇOIS Philippe, LAVILONNIERE Alain, PIGEASSOU Philippe, LEFEBVRE Jean-claude,
GAYOUT Rémi

Absent : Mr JIMENEZ Alexandre

Absents excusés : Mr KINTING Fabrice, Mme RANOUILLE Nadine

Pouvoirs : Mr KINTING Fabrice donne pouvoir à Mme COINEAU Françoise

Mme RANOUILLE Nadine donne pouvoir à Mr FRANÇOIS Philippe

Mme COINEAU Françoise est désignée secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 avril 2025 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 3 avril 2025 est approuvé.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. Vote des taxes locales :

Il est proposé de reconduire en 2025 les taux d'impositions communaux appliqués en 2024 tout en prenant en compte les évolutions législatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2025 comme suit :

Taxe Foncière (bâti)	45.96 %
Taxe Foncière (non bâti)	89.75 %
Taxe habitation (secondaires et vacants)	10.22 %

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

3. Vote du compte financier unique 2024 :(voir tableau annexe)

Après présentation du compte financier unique 2024 par Mr le Maire, le doyen de l'assemblée Mr LEFEBVRE Jean Claude fait voter ce compte, celui-ci est adopté.

Pour : 8

contre : 0

abstention : 0

4. Vote du budget primitif 2025 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif de la Commune pour l'année 2025, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	990 700.00 €	990 700.00 €
Section d'investissement	697 526.70 €	697 526.70 €
TOTAL	1 688 226.70 €	1 688 226.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le budget primitif de l'année 2025 pour la Commune.

Pour : 7

contre : 3 (Mr PIGEASSOU Philippe, Mme BROCHON Sylviane, Mme BOYER Martine)

abstention : 0

Mr PIGEASSOU, Mme BROCHON et Mme BOYER votent contre le budget d'investissement pour les motifs suivants :

Ils proposent d'investir rapidement dans l'achat d'un bien immobilier (la maison de Mr FRUGIER dans le bourg) et ils s'opposent à la construction d'une passerelle qui permettrait le passage d'engins motorisés (quads, motos) et demandent que le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police interdise la circulation des dits engins sur la partie du chemin communal qui mène au trou du papetier, dans le cadre de la préservation d'une zone Natura 2000. (Conformément à l'article L131-

4-1 de la loi n°91-2 du 3 janvier 1991), ainsi que la mesure 12 de la charte du parc du parc naturel régionale Périgord Limousin.

Les trois conseillers sont d'accord pour la réalisation d'une passerelle de moindre envergure qui permettrait le passage des piétons.

-Mr le Maire, répond que :

-sur l'achat éventuel de cet immobilier, il est judicieux d'avoir en priorité un projet pour ce local et d'en examiner la faisabilité technique, de plus il n'y a pas urgence, la propriétaire n'ayant aucun client potentiel elle pourrait baisser le prix de vente.

-concernant le projet de passerelle sur la Dronne, ce projet a déjà eu un avis de principe du conseil municipal, mais il ne se fera que si tous les financements attendus son accordés, la commune portant le projet pour le compte de trois communes seule une toute petite partie résiduelle sera à notre charge.

5. Vote des subventions 2025 :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'enveloppe ouverte au titre des subventions prévus au budget primitif 2025. Il propose que soit effectuée la ventilation suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la répartition suivante :

La croix rouge :	200 €
Association de Pêche « le bambou » :	500 €
Amicale des Pompiers de la Coquille :	200 €
Association des Restos du Cœur :	300 €
Association les Amis de la Maison de retraite :	200 €
Association Gym Volontaire :	100 €
Association nos village nos chemins :	300 €
USF amicale des anciens :	200 €
JAVA (jeunes activités voyages aventures) :	100 €

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Questions diverses :

-Deux devis ont été sollicité pour la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

-Mr le Maire informe l'assemblée sur la DFCI (voies de défense des forêts contre l'incendie), ces voies ont pour objet de permettre la circulation des véhicules et personnels chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt à l'intérieur des massifs forestiers afin d'en assurer la protection. Il précise que l'état et l'Europe accompagne ces investissements de manière importante, qui encourent à la mise en sécurité des massifs et à la défense des forêts contre les risques d'incendie. Il précise qu'il pourrait être judicieux pour les années avenir de s'inscrire dans cette démarche départementale.

-Mr le maire précise que les membres de la commission des travaux seront réunis prochainement et qu'il proposera des dates.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

La secrétaire de séance : COINEAU Françoise

